

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 mai 2015

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 12 mai 2015

Date d'affichage : 12 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël GARENNE, Maire.

Présents : M. GARENNE, maire ;

M. Joachim BELLESSERT, Mme Nathalie THIÉBAUD, M. Christian LEMASSON, Mmes Céline NOURY-DÉSILE et Valérie RADOU, adjoints ;

MM Jean-Claude BOUGLET, Christian SYBILLE, Mmes Claudine PIAU, Patricia TESSIER, Véronique PÉAN, MM Olivier SEVIN, Vital JARRY, MME Sandrine BONNET, Marcelle GAINARD, M. Philippe LEBRETON, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Philippe BOURRELIER donne pouvoir à Mme Véronique PÉAN, Mme Gabrielle ZAMARRENO donne pouvoir à M. Olivier SEVIN, M. Charly LANGLAIS.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2016

Ont été désignés :

- Madame HUREAU Allison, Nelly née le 13/04/1987 au Mans (Sarthe), domiciliée à Conlie 34 rue de Neuvy,
- Madame DESJARDINS Marie-Thérèse, Bernadette, Yvonne née LEBOUCHER le 22/07/1947 au Mans (Sarthe), domiciliée à Conlie 5 rue de Neuvillalais,
- Monsieur BOUGLET Guillaume, Thomas, Jean né le 11/05/1982 au Mans (Sarthe), domicilié à Conlie lieu-dit "Vinay".

PROLONGATION DE L'AUTORISATION D'IMPLANTATION DE LOCAUX PROVISOIRES POUR LA RÉNOVATION DU POINT DE VENTE DU CRÉDIT-AGRICOLE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande du Crédit-Agricole de prolongation de l'autorisation relative à l'occupation de l'espace libre situé au 22 place des Halles jusqu'à la fin des travaux.

Cette prolongation se fait aux mêmes conditions que l'autorisation initiale.

Autorisation d'implantation de locaux provisoires pour la rénovation du point de vente du Crédit-Agricole, à savoir le versement d'un loyer mensuel de 555.00€.

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le conseil, à l'unanimité, approuve cette délibération.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE TROIS AGENTS DU SERVICE SCOLAIRE-PÉRISCOLAIRE.

Après avoir entendu le rapport de Madame Nathalie THIÉBAUD, 2^{ème} adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, sur les rythmes scolaires qui ont été mis en place pour la première fois à la rentrée de septembre 2014 :

- le conseil municipal augmente le temps de travail des agents titulaires à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2015 du fait de la mise en place des rythmes scolaires l'année précédente comme suit :

Grade	Jusqu'au 31 août 2015	A compter du 1^{er} septembre 2015
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	23h	28h
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	25.5h	30.5h
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	25h	26h

Cette délibération annule et remplace la délibération "dél20150416 - 04 - Augmentation du temps de travail de trois agents du service scolaire-périscolaire"

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, approuve cette délibération.